



Menu ☰



Politique International

CheckNews Culture

Idées et Débats Société

Enquêtes Environnement

Economie Lifestyle Portraits

Sports

TRIBUNE

Ce que nous devons à Pierre Legendre

Article réservé aux abonnés

Le philosophe Benoît Heilbrunn rend hommage au juriste et fondateur de l'anthropologie dogmatique, mort à l'âge de 92 ans.



Le juriste Pierre Legendre, en 2008. (Hannah Assouline/Opale)

par Benoît Heilbrunn, philosophe

publié le 13 mars 2023 à 19h47

Avec la trop discrète disparition de Pierre Legendre, juriste, philosophe et psychanalyste né en 1930, nous perdons notre Jean Pic de la Mirandole contemporain. Son travail riche de plus de quarante ouvrages nous met en présence des grands mots, les mots-monuments de l'Occident : politique, dogme et loi. Mais qu'est-ce donc que l'anthropologie dogmatique dont il se réclamait ? C'est, pour Legendre, la constitution dogmatique de l'homme qu'organisent chaque société et chaque culture, et c'est à partir de là qu'il convient d'étudier l'homme et la société en même temps.

Pour comprendre son projet, il faut d'abord partir du fait que l'homme est un animal parlant et que la politique est liée à la vie avec la parole, celle qui permet l'avènement de cet «être-merveilleux-étranger» qu'évoque Sophocle dans *Antigone*. La société est l'instance d'où émane la parole et on ne devient sujet qu'en disposant d'une place par rapport à celle-ci. L'espèce a donc besoin de mécanismes pour se reproduire et former chaque génération comme «sujet de parole». Cette formation du sujet a un caractère institutionnel, car elle renvoie à la structure normative de la société qui est sous-tendue par l'architecture langagière. Et même notre corps est façonné de façon normative dans cette relation, d'où l'intérêt porté par Legendre à la danse.

Montages normatifs

Mais la dématérialisation du monde et l'avènement d'un mode symbolique dont procède la parole doivent s'articuler avec le fait que l'homme est un vivant qui transmet la vie. C'est justement la structure dogmatique, celle qui rend la vie individuelle possible en soutenant sa reproduction et sa transmission, qui l'intéresse. Le dogme peut alors se concevoir comme ce qui se déclare et s'enseigne ; c'est une vérité légale et honorée comme telle. C'est le nœud où se rejoignent les lacets du symbole, de l'institution et de l'autorité ; celui qui entrelace le voir, le savoir et le pouvoir, dans la mesure où le pouvoir énonce une vérité qui se donne à voir et à vivre à travers liturgies, cérémonies et rituels. C'est pourquoi cette anthropologie dépasse le cadre des humanités et s'enracine dans l'élucidation du système juridico-normatif de l'Occident.

Les hommes sont avant tout des êtres institutionnels dont le système juridique occidental est l'une des manifestations. L'institution de la vie s'appuie sur des montages normatifs qui font en sorte que les sujets parlants puissent répondre à la question du «pourquoi». Sous couvert d'organiser le magma social et de différencier l'individu, les codes généalogiques obéissent en secret à notre peur du vide, à notre besoin de sujet, de dieu et de raison. Chaque société a sa façon propre de répondre à cette exigence de l'espèce que Legendre fût le premier à appréhender en opérant une jonction inédite entre la psychanalyse et la philosophie du droit, entendu comme science du vivant parlant, afin d'éclairer la nature du sujet et les conflits des hommes en tant qu'êtres vivants.

Domination du monde

Si les groupes humains se donnent des institutions et des règles – notamment généalogiques, c'est pour assurer leur reproduction, en nouant ensemble le biologique, le social et l'inconscient. Legendre assume l'héritage de Freud qui, ayant mis l'inconscient sur le billot, a ouvert une brèche dans la conscience moderne occidentale. En niant l'autosuffisance de la conscience, la psychanalyse la considère du seul point de vue du conflit avec son «dehors». Ce conflit oppose le système normatif (donc les lois et les règles), qui rend la vie possible, aux forces psychosomatiques qui tentent d'en transcender les limites. C'est là que se joue pour Legendre le fonctionnement principal du droit. Il ne s'agit pas de mettre en place quelque chose au-delà de l'humain, mais de mettre en lumière les normes inhérentes à la vie de l'espèce qui font vivre les hommes.

Or, parmi toutes les cultures, c'est l'Occident qui s'est mondialisé, sa vision ayant la force d'affirmer la vérité universelle et donc d'absorber et de démanteler les différents systèmes normatifs. Ce système qui s'est exporté dans le monde entier n'est autre que celui de *la Fabrique de l'homme occidental*, auquel Legendre a consacré un film. Or, la force de l'empire industriel que Legendre a analysé dans *l'Empire de la vérité* est justement d'avoir escamoté la question dogmatique en l'éliminant en tant qu'objet de science. La modernité se prétend non religieuse, mais, alimentée par le rationalisme technique, elle est en fait subvertie par la «raison», éliminant de ce fait toute possibilité de subjectivation humaine. Ce qu'illustre pour lui l'une des grandes expériences nihilistes du monde contemporain, le fonctionnalisme du «*management généralisé*» qui, tel un «*Evangile de l'efficacité*», nie le principe de la séparation par une célébration constante de l'agglomération, de l'agglutination, de la masse.

La logique utilitariste du management réalise à l'échelle mondiale la fameuse domination du monde (*dominium mundi*) rêvée dans le domaine spirituel par la religion catholique, qui en a emprunté l'héritage à la civilisation romaine. On comprend aisément qu'une œuvre d'une telle envergure et d'une telle audace ait été source d'influence majeure pour des auteurs aussi originaux et féconds qu'Alain Supiot, Dany-Robert Dufour ou Pierre Musso.

Signalons au lecteur la parution récente, sous la direction de Katrin Becker et Pierre Musso, de «*Introductions à l'œuvre de Pierre Legendre*», aux éditions Manucius, qui a été l'une des sources d'inspiration de cette synthèse de la pensée de Pierre Legendre.